



AR 2022.04

**ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT D'UN CAMION DE DÉMÉNAGEMENT
RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION « RUE MARC SEGUIN »**

Le Maire de la commune de Montpezat sous Bauzon ;
Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83.8 du 7 janvier 1983 ;
Vu le décret n° 82.389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;
Vu le code des collectivités territoriales ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande de l'entreprise DEMECO FERLAY-JANIN – 26 Quai Dr Gailleton – 69002 LYON en date du 04 janvier 2022 qui souhaite stationner un camion de déménagement en occupant temporairement le domaine public – Rue Marc Seguin – 07560 MONTPEZAT SOUS BAUZON, en agglomération, au niveau de l'habitation cadastrée E 1119 au numéro 31.
Considérant qu'une réglementation particulière de la circulation routière est nécessaire ;
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique ;
Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Mardi 25 janvier 2022 de 8 h à 17 h

L'entreprise DEMECO FERLAY-JANIN est autorisée à stationner un camion de déménagement – Rue Marc Seguin – 07560 MONTPEZAT SOUS BAUZON, en agglomération, au niveau de l'habitation cadastrée E 1119 au numéro 31.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins et à la charge de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux, en amont et en aval du chantier.

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Stationnement interdits à tous les véhicules et accès piétons interdit,
- Signalisation par panneaux

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa signature et lorsque la signalisation réglementaire sera mise en place.

ARTICLE 4 :

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Madame le Maire de Montpezat,
- Monsieur le commandant de brigade de Thueyts,
- Entreprise DEMECO FERLAY-JANIN – 26 Quai Dr Gailleton – 69002 LYON.

Fait à Montpezat-sous-Bauzon, le 10 janvier 2022
Mme le Maire,
Marie-France FABREGES

